

Résolution du Comité de filière relative à la diversification des modalités de communication

Cette résolution a été adoptée par le bureau du Comité de filière « petite enfance » le 2 juillet 2025.

Le Comité de filière « petite enfance » réaffirme son engagement dans la lutte contre la pénurie de professionnels et la nécessité de valoriser les métiers de la petite enfance.

Partant du double constat d'une faible connaissance des métiers de la petite enfance auprès du grand public, et d'une insuffisante valorisation de ces métiers, souvent présentés de façon réductrice, le Comité de filière a identifié la communication comme un levier majeur pour lutter contre la pénurie de professionnels dans le secteur.

La communication existante sur les métiers de la petite enfance étant souvent très large et peu ciblée, il était nécessaire de la repenser à la fois dans ses modalités et dans les messages portés, pour identifier les populations cibles adéquates, et déployer auprès d'elles des voies de communication plus innovantes et surtout plus efficaces.

A ce titre, au cours de l'année 2024-2025, un groupe de travail dédié à l'enjeu de la diversification des modalités de communication a travaillé sur les actions utiles qui pourraient être mises en œuvre afin de revaloriser la présentation de ces métiers auprès de publics cibles.

Le Comité de filière considère que les actions prioritaires à engager en la matière sont les suivantes :

1. Le Comité de filière souligne la nécessité de cibler précisément la communication sur les personnes en reconversion professionnelle, les jeunes, notamment les collégiens, lycéens et étudiants, ainsi que sur les seniors souhaitant revenir à l'emploi.
2. Le Comité de filière appelle le gouvernement à développer des modalités de communication innovantes et efficaces adaptées à chacun de ces publics, et encourage France Travail à poursuivre la campagne de communication « Prendresoin.fr ». En ce sens, le Comité de filière a participé à cette campagne, en élaborant 5 vidéos et 3 scripts pour de futures vidéos ciblant les jeunes sur TikTok. Le grand succès des vidéos publiées dans le cadre de cette campagne, qui ont suscité un fort engagement de la part des internautes, témoigne de l'intérêt porté pour ces métiers, mais aussi de l'efficacité de cette démarche. En ce sens, le Comité de filière appelle à mobiliser des acteurs et des canaux de communication variés, des médias traditionnels aux réseaux sociaux en passant par les podcasts.
3. Le Comité de filière insiste sur l'importance pour le gouvernement de porter un message de valorisation de ces métiers, en déconstruisant les idées reçues sur le secteur de la petite enfance, en faisant voir la diversité des parcours et des carrières que ces métiers permettent, en valorisant l'expertise des professionnels, et en rappelant leur importance pour le développement de l'enfant et la prévention auprès des parents.
4. Le Comité de filière appelle le gouvernement à poursuivre sa collaboration avec l'Onisep, afin de permettre la participation de professionnels de l'accueil collectif et individuel au webinaire « métiers en direct » organisé par l'Onisep en 2025-2026, afin de présenter les métiers de la petite enfance aux élèves des collèges et lycées inscrits. Le comité de filière souligne la nécessité de poursuivre les travaux engagés cette année afin de contribuer à la mise à jour des fiches Onisep sur les métiers de la petite enfance, et de travailler à l'élaboration d'une fiche « Zoom » sur les métiers de l'enfance.
5. Conjointement avec les travaux conduits dans le champ de la diversification des viviers de recrutement dans le secteur, le Comité de filière demande que se structure dans le champ de la petite enfance un réseau d'ambassadeurs métiers, susceptibles d'intervenir auprès de candidats potentiels aux emplois de la petite enfance, tant parmi les demandeurs d'emploi que parmi les publics scolaires. Le comité de filière souligne la nécessité de mettre en œuvre un projet d'identification et de constitution d'un annuaire d'ambassadeurs, afin qu'il soit ensuite partagé auprès de France Travail, de la Caisse nationale des allocations familiales, des rectorats comme

des autorités organisatrices. Le Comité de filière « petite enfance » souligne la nécessité de poursuivre ce projet l'année prochaine en vue de structurer ce réseau.

Le Comité de filière poursuivra ces travaux en faveur de la diversification des modalités de communication sur les métiers de la petite enfance.